



Centre Communal
d'Action Sociale
de Villiers-Sur-Orge

6 rue Jean-Jaures
91700 Villiers-Sur-Orge
Tel. : 01 69 51 71 03
Fax : 01 69 51 71 27

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 (CFU)

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Conseil d'Administration du 16 juin 2026

Préambule

Le **compte financier unique** (CFU) constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au **compte administratif** et au **compte de gestion** en les fusionnant depuis la mise en place de la M57.

Le CFU vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l’information financière ; les données d’exécution budgétaires et les informations patrimoniales sont présentes au sein d’un même document ;
- Simplifier les processus administratifs entre l’ordonnateur et le comptable ; le contenu du compte a été revu afin de disposer de données clés et d’informations pertinentes (nouveaux ratios, rappel des taux d’impositions, bilan et compte de résultat synthétiques) ;
- Aboutir à une confection 100 % dématérialisée sur l’ensemble de la chaîne ; des contrôles automatisés de cohérence sont réalisés entre les données de l’ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux d’ajustement en fin de gestion et améliore la qualité des comptes.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

BUDGET PRINCIPAL

Le compte administratif termine le cycle annuel budgétaire et retrace l’exécution budgétaire de l’année passée.

Ainsi, le CFU 2025 du Budget Principal a été précédé par :

- Le débat d’orientations budgétaires 2024 tenu le 10/03/2025,
- Le vote du budget primitif 2025 intervenu le 10/04/2025,

Les résultats 2025 :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	8 520,56	231 351,09	239 871,65
	Recettes réalisées (1)	B	6 355,07	228 160,85	234 515,72
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	20 266,00	296 254,00	316 520,00
	Dépenses réalisées (1)	E	5 394,10	262 418,79	267 812,89
	Restes à réaliser	F	2 000,00	0,00	2 000,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	960,97	-34 258,14	-33 297,17
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	11 745,44	64 902,91	76 648,35
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	12 706,41	30 644,77	43 351,18
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-2 000,00	0,00	-2 000,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	10 706,41	30 644,77	41 351,18

Le résultat de clôture 2025 est excédentaire de **41 351.18€** compte tenu des résultats par section :

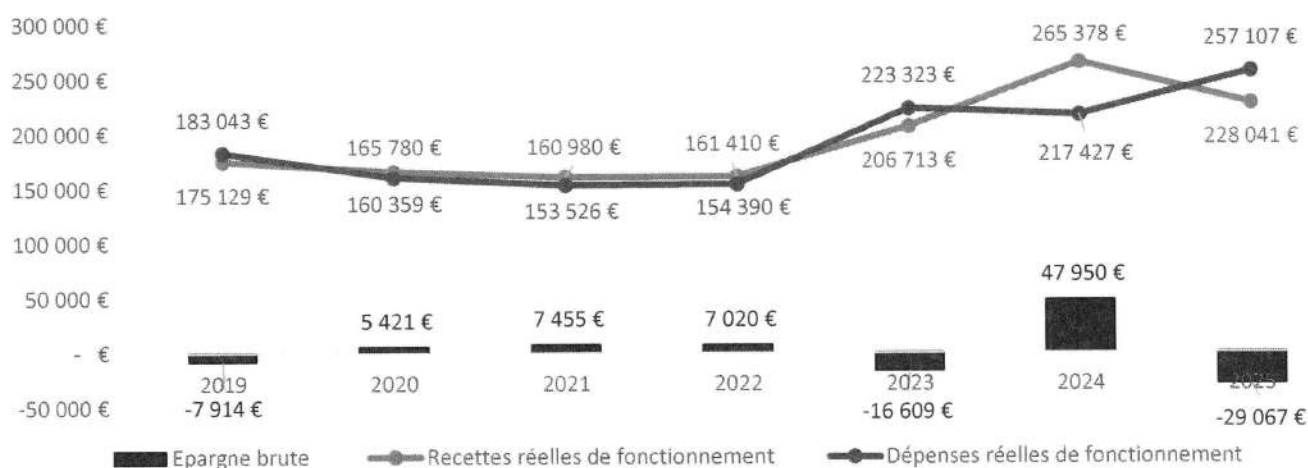
- un excédent cumulé de **30 644.77€** de la section de fonctionnement :
 - Un résultat de l'exercice de - 34 258.14 €
 - Un excédent reporté de 64 902.91€
- un excédent cumulé de **10 706.41€** de la section d'investissement :
 - Un résultat de l'exercice de 960.97 €
 - Un excédent reporté de 11 745.44€
 - Un solde des RAR de - 2000€

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le résultat réel d'exécution 2025 hors résultat reporté de n-1, fait apparaître un déficit de 29 067 €. Il est déterminé par la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement. Ce déficit d'exploitation est couvert par le résultat reporté de 64 902€.

Epargne brute	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes réelles de fonctionnement	175 129 €	165 780 €	160 980 €	161 410 €	206 713 €	265 378 €	228 041 €
Dépenses réelles de fonctionnement	183 043 €	160 359 €	153 526 €	154 390 €	223 323 €	217 427 €	257 107 €
Epargne brute	- 7 914 €	5 421 €	7 455 €	7 020 €	- 16 609 €	47 950 €	- 29 067 €
Taux d'épargne brute	N. A	3,3%	4,6%	4,3%	N. A	18,1%	N. A

Evolution section Fonctionnement et épargne brute

A. Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement totalisent, en 2025, 228 161 €. Elles sont essentiellement composées de la subvention versée par la ville. Le détail des recettes de fonctionnement est le suivant :

Recettes de fonctionnement	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
013 - Atténuations de charges	1 271 €	177 €		1 006 €	2 135 €	26 250 €	23 645 €
70 - Produits des services	1 445 €	- €					
74 - Dotations et participations	171 129 €	165 083 €	160 211 €	159 675 €	203 489 €	234 086 €	202 945 €
75 - Autres produits de gestion courante	0 €	0 €	2 €	1 €	1 089 €	5 041 €	1 471 €
77 - Produits spécifiques	1 284 €	520 €	767 €	728 €			
Total recettes réelles de fonctionnement	175 129 €	165 780 €	160 980 €	161 410 €	206 713 €	265 378 €	228 161 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 234 €	- €			20 000 €		
Total opération d'ordre	2 234 €	- €	- €	- €	20 000 €	- €	- €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	25 225 €	14 863 €	17 651 €	20 764 €	23 357 €	22 076 €	64 903 €
Total général	202 587 €	180 643 €	178 631 €	182 173 €	250 070 €	287 453 €	293 064 €

CHAPITRE 013 « ATTÉNUATIONS DE CHARGES »

Recettes de fonctionnement	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
013 - Atténuations de charges	1 271 €	177 €	0 €	1 006 €	2 135 €	26 250 €	23 645 €

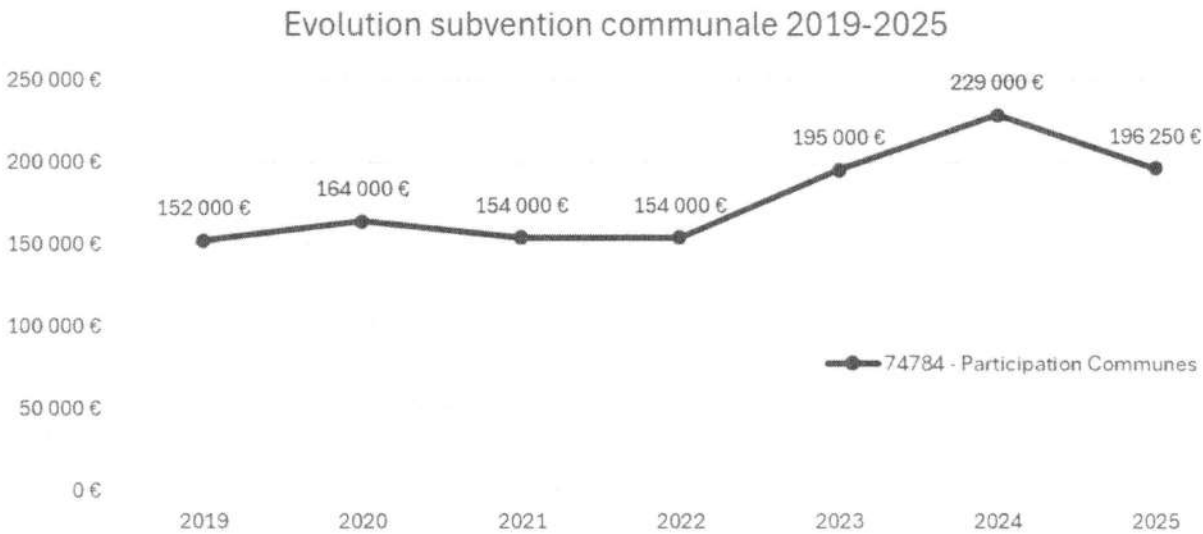
Ce chapitre retrace principalement, les remboursements sur rémunération du personnel pour les congés maladies, accident du travail et autres indemnités. Sur l'exercice 2025, comme en 2024, ce chapitre atteint 23 645 € car un dossier est instruit en longue maladie depuis le 1^{er} janvier 2024.

CHAPITRE 74 « DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS »

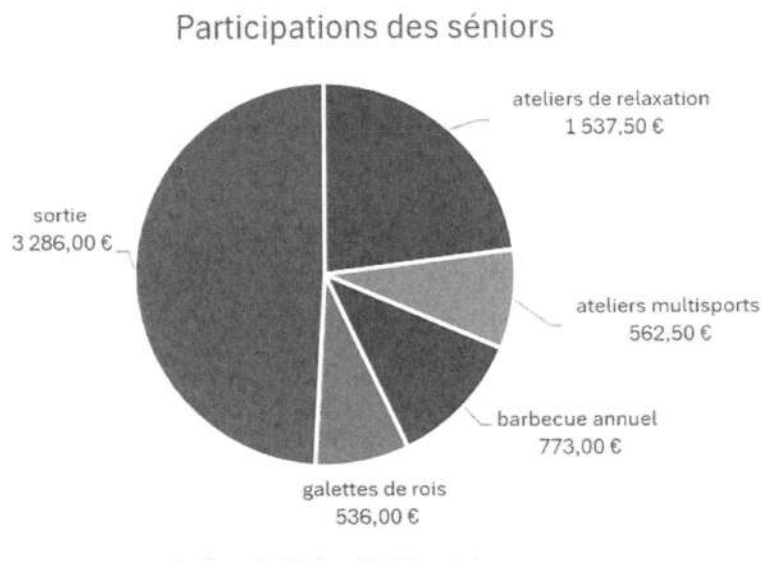
Recettes de fonctionnement	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
74 - Dotations et participations	171 129 €	165 083 €	160 211 €	159 675 €	203 489 €	234 086 €	202 945 €
74784 - Participation Communes	152 000 €	164 000 €	154 000 €	154 000 €	195 000 €	229 000 €	196 250 €
74888- Autres participations	19 129 €	1 083 €	6 211 €	5 675 €	8 489 €	5 037 €	6 695 €

- Ce chapitre retrace principalement :
- La subvention communale, principale ressource du CCAS en baisse par rapport à n-1 car le budget du CCAS disposait d'un excédent conséquent.
 - Les participations des anciens aux différentes manifestations organisées par la CCAS suivant les thèmes proposés :
 - Participation à la galette du 16 janvier (536€ pour 37 participants),
 - Participation du barbecue annuel du 25 septembre (773€ pour 33 participants),
 - Participation aux ateliers de relaxation (1 537€ pour 13 participants)
 - Participation aux ateliers multisports (562€ pour 4 participants).
 - Diverses sortie (Fontainebleau, théâtre, illumination paris (3286€)

Sur la période 2019-2025 la subvention communale a augmenté.



La participation des diverses activités proposées :



CHAPITRE 75 « AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE »

Recettes de fonctionnement	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
75 - Autres produits de gestion courante	0,2 €	0,0 €	1,8 €	1,2 €	1 089 €	5 041 €	1 571 €
756 - Libéralités reçues					300 €	1 588 €	1 451 €
75888 - Autres produits divers de gestion courante	0,19 €	0,02 €	1,82 €	1,16 €	789 €	3 453 €	120 €

Depuis le passage en M57, ce chapitre retrace principalement les dons reçus, notamment lors de la course solidaire afin de permettre l’organisation d’une journée solidaire pour des foyers villiérais modestes et ceux qui ne partent pas en vacances. En 2025, la sortie était organisée à la base de loisirs de Buthiers.

Sont également inscrits les remboursements du prélèvement à la source et les CAP tickets services non utilisés jusqu’au 31 décembre de l’année en cours. En 2024, le CCAS a régularisé 2 exercices, ce qui explique le montant élevé par rapport à 2025.

B. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s’élèvent, en 2025, à 257 107 €.

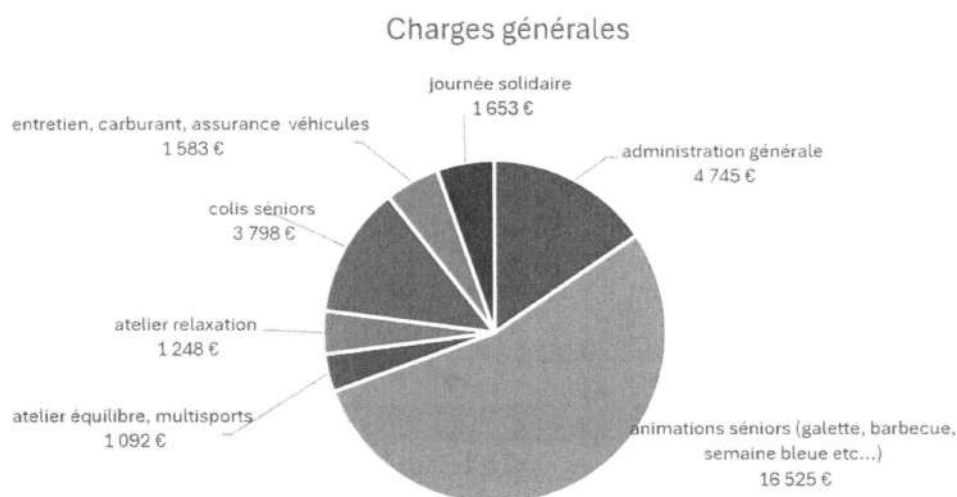
Le détail des dépenses de fonctionnement est le suivant :

Dépenses de Fonctionnement	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
011 - Charges à caractère général	38 274 €	18 714 €	22 041 €	32 065 €	33 824 €	26 659 €	30 645 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	125 476 €	126 175 €	117 991 €	109 663 €	162 702 €	177 302 €	205 128 €
65 - Autres charges de gestion courante	19 293 €	15 469 €	13 493 €	12 436 €	26 797 €	13 466 €	21 334 €
67 - Charges spécifiques				225 €	- €		
Total dépenses réelles de fonctionnement	183 043 €	160 359 €	153 526 €	154 390 €	223 323 €	217 427 €	257 107 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 682 €	2 634 €	4 342 €	4 427 €	4 672 €	5 123 €	5 312 €
Total opération d'ordre	4 682 €	2 634 €	4 342 €	4 427 €	4 672 €	5 123 €	5 312 €
Total général	187 725 €	162 992 €	157 867 €	158 817 €	227 995 €	222 550 €	262 419 €

CHAPITRE 011 « CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL »

Dépenses de Fonctionnement	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
011 - Charges à caractère général	38 274 €	18 714 €	22 041 €	32 065 €	33 824 €	26 659 €	30 645 €

Ce chapitre retrace, entre autres, toutes les dépenses récurrentes (carburant, frais de transport, entretien des véhicules, assurances, alimentation, fournitures diverses, formations spécifiques, maintenance informatique, location et consommation copieurs, consommation de téléphonie) auxquelles s'ajoutent les prestataires, les animations, les sorties et les colis de fin d'année.

**CHAPITRE 012 « CHARGES DE PERSONNEL »**

Dépenses de Fonctionnement	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
012 - Charges de personnel et frais assimilés	125 476 €	126 175 €	117 991 €	109 663 €	162 702 €	177 302 €	205 128 €
013 - Atténuations de charges	1 271 €	177 €		1 006 €	2 135 €	26 250 €	23 645 €
Charges de personnel - remboursement Assurance	124 205 €	125 999 €	117 991 €	108 657 €	160 567 €	151 052 €	181 483 €
% des dépenses réelles de fonctionnement	67,9%	78,6%	76,9%	70,4%	71,9%	69,5%	70,6%
<i>Evolution en %</i>		<i>1,4%</i>	<i>-6,4%</i>	<i>-7,9%</i>	<i>47,8%</i>	<i>-5,9%</i>	<i>20,1%</i>

Ce chapitre budgétaire totalise 205 128 € et subit une augmentation de 16% par rapport à 2024.

Cela s'explique par le recrutement fin septembre 2025 d'une assistante événementielle seniors.

Pour rappel, la loi de finances 2024, a décidé une augmentation de 5 points d'indice de la Fonction Publique au 01/01/2024, soit + 296,04€ annuel par agent.

CHAPITRE 65 « AUTRES DÉPENSES DE GESTION COURANTE »

Dépenses de Fonctionnement	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
65 - Autres charges de gestion courante	19 293 €	15 469 €	13 493 €	12 436 €	26 797 €	13 466 €	21 334 €

Ce chapitre correspond aux subventions versées, aux aides aux familles et aux droits d'utilisation pour l'informatique en nuage.

Les aides versées aux familles comptabilisent 12 171 € et sont décomposées de la manière suivante :

- Aide en bons alimentaires : 7 329 € dont 800 € en secours d'urgence
- Aide sur les factures de cantine : 778 € dans le cadre de l'aide de fin d'année

- Aide pour le portage à domicile : 512 €
- Aides exceptionnelles : 3 532 € dont 1 412,11 € pour une aide au aide et 1 aides attribuées dans le cadre de la CLIP

Le montant des aides aux familles a augmenté de 208 % entre 2024 et 2025. L'année 2025 est effectivement une année plus représentative avec une équipe stable et complète, ce qui a permis une instruction plus efficace des demandes d'aide. Pour rappel, une refonte des aides facultatives a été réalisée en fin 2024. Cette refonte a notamment permis un changement des critères de l'aide de fin d'année.

- La participation à la Clairière (Épicerie Sociale) pour 2 995 € à cela s'ajoute 762 € qui aurait dû être payé sur 2025 mais qui en réalité ont été réglé en 2026 pour les frais liés au véhicule.

Le bilan sortant de l'année est de 4 486,50 € d'aides alimentaires réalisées pour les Villiérains en difficulté (voir détail ci-dessous).

Les personnes orientées vers la Clairière participent à hauteur de 10% sur l'achat des denrées alimentaires et/ou les produits d'hygiène pris, ce qui correspond à un montant total de 432,25 €.

Au total, 29 foyers ont pu bénéficier d'une aide auprès de l'épicerie, sur l'année 2025.

Le bilan annuel sur les orientations vers l'épicerie sociale

ANNÉE	NB FAMILLES	NB PERSONNES	NB ADULTES	NB ENFANTS	NB SEMAINES	MONTANT ALLOUE	MONTANT SUBVENTION
2018	46	104	55	49	413	6 999	2 500€
2019	36	90	49	41	355	6 756	2 500€
2020	26	64	35	29	229	4 120	2 500€
2021	22	64	30	26	619	5 580	2 500€
2022	35	103	48	55	395	7 690	2 500€
2023	31	91	45	46	345	7 240	6 065€
2024	28	78	/	/	/	4 810	3 625€
2025	29	75	44	31	228	4 485	2 295 € + (762 €)

- La participation au CLIC Orgessonne.

Elle est de 4 144 € et correspond à un versement de 4 € par habitant pour 1 036 Villiérains de plus de 60 ans (source INSEE de juin 2024).

Le CCAS n'a pas encore reçu le bilan 2025 du CLIC.

De plus, 3 événements « café des retraités » ont été organisés en partenariat avec le CLIC :

- 6 mars 2025 « S'adapter aux besoins et anticiper les changements : comment faire pour aménager/améliorer mon lieu de vie »
- 26 juin 2025 « la santé mentale des seniors si on en parlait ? »
- 9 octobre 2025 « Le vivre ensemble à l'épreuve des générations. Entre idéal et réalité »

- Informatique en nuage et autres

Les droits d'utilisation de l'informatique en nuage et autre pour 2 021 € comprenant l'adhésion au bouquet de service de la plateforme Maximillien et l'hébergement sur une plateforme externalisée pour le progiciel « millésime online » du CCAS.

Portage à domicile :

Pour rappel, à la suite de l’intégration de Villiers à la cuisine intercommunale en date du 2 novembre 2023, le service de « portage à domicile » a été externalisé auprès de la société « Saveurs et vie ». Grâce à cette prestation, le bénéficiaire peut profiter d’un crédit d’impôt.

La société a livré, pour l’année 2025, 10 séniors avec l’inscription de 3 nouveaux bénéficiaires en 2025.

CHAPITRE 042 « OPÉRATIONS D’ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS »

Dépenses de Fonctionnement	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 682 €	2 634 €	4 342 €	4 427 €	4 672 €	5 123 €	5 312 €

On y retrace une dépense d’ordre obligatoire pour la gestion des biens du CCAS.

Ces écritures servent à amortir tous les biens acquis jusqu’au 31 décembre de l’année.

Pour information, ces mêmes inscriptions se retrouvent en recettes d’investissement au chapitre 040 « opérations d’ordre de transfert entre section ».

SECTION D'INVESTISSEMENT

L'exécution budgétaire 2025 de la section d'investissement fait ressortir un **excédent réel de 960.97€** auquel il convient de rajouter l'**excédent de N-1 de 11 745.44 €** et de **déduire 2000 € de reste à réaliser**. Ce qui fait un **excédent global de clôture de 10 706.41 €** de l'exercice 2025, repris par anticipation sur le Budget Primitif de 2026.

A. Recettes d'investissement

Les ressources réelles d'investissement totalisent 5 312€, en 2025.

Recettes d'investissement	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	413 €	627 €	1 779 €	207 €	1 313 €	1 043 €
Recettes réelles d'investissement	- €	413 €	627 €	1 779 €	207 €	1 313 €	1 043 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 682 €	2 634 €	4 342 €	4 427 €	4 672 €	5 123 €	5 312 €
opération d'ordre	4 682 €	2 634 €	4 342 €	4 427 €	4 672 €	5 123 €	5 312 €
001 - Solde de la section d'investissement reporté	36 878 €	35 501 €	28 377 €	29 732 €	34 678 €	11 551 €	11 745 €
Total général	41 560 €	38 548 €	33 346 €	35 938 €	39 557 €	17 987 €	18 101 €

CHAPITRE 10 – DOTATIONS ET FONDS PROPRES

Recettes d'investissement	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	413 €	627 €	1 779 €	207 €	1 313 €	1 043 €

Dans ce chapitre est inscrit le fonds de compensation de TVA (FCTVA). Ce chapitre reste fluctuant en fonction des investissements effectués sur l'exercice précédent. Le taux de compensation est de 16.404% pour une TVA payée à 20%.

Sur 2025, est comptabilisé un FCTVA de 1043€ de compensation concernant le mobilier et matériel informatique acheté sur l'exercice 2024 pour le réaménagement du service CCAS.

CHAPITRE 040 « OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS »

Recettes d'investissement	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 682 €	2 634 €	4 342 €	4 427 €	4 672 €	5 123 €	5 312 €

Ce chapitre retrace une recette d'ordre obligatoire pour la gestion des biens acquis jusqu'au 31 décembre de l'année.

Cette opération d'ordre est croisée avec les dépenses de fonctionnement au chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections ».

B. Dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement 2025 s'élèvent à 5 394 €.

Elles se décomposent de la manière suivante :

Dépenses d'investissement	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
21 - Immobilisations corporelles	3 825 €	10 171 €	3 614 €	1 260 €	8 006 €	6 242 €	5 394 €
Dépenses réelles d'investissement	3 825 €	10 171 €	3 614 €	1 260 €	8 006 €	6 242 €	5 394 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 234 €	- €			20 000 €		
Opération d'ordre	2 234 €	- €	- €	- €	20 000 €	- €	- €
Total général	6 059 €	10 171 €	3 614 €	1 260 €	28 006 €	6 242 €	5 394 €

A noter qu'un reste à réaliser de 2 000 € est à ajouter aux dépenses. Cela concerne le chapitre 20, immobilisations incorporelles, dans le cadre de l'Opération d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) avec 1 dossier instruit en 2024 et 3 dossiers instruits en 2025.

CHAPITRES 21 « IMMOBILISATIONS CORPORELLES »

Dépenses d'investissement	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
21 - Immobilisations corporelles	3 825 €	10 171 €	3 614 €	1 260 €	8 006 €	6 242 €	5 394 €

Ce chapitre correspond aux dépenses d'équipement du CCAS et s'élève à 5 394€.

Ces dépenses sont liées au réaménagement du service CCAS :

- ✓ Matériel informatique (ordinateurs, TPE, disque dur...) pour 5036 €
- ✓ Mobilier (siège de bureau) pour 357€

• Excédent antérieur reporté	11 745,44€
• Reste à réaliser	2 000 €
• Résultat de clôture d'investissement 2025	10 706,41€

CONSIDÉRANT l'obligation réglementaire imposée au Conseil d'Administration du CCAS (sans la présence du Président qui doit quitter la séance et qui ne peut donc prendre part au vote) d'approuver le Compte Administratif de l'année N-1 pour le budget du CCAS ;

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil d'administration, après avoir délibéré et voté l'unanimité,

ARRÊTE les résultats définitifs du budget communal pour l'exercice 2025, tels que résumés ci-après :

⇒ Section de Fonctionnement :

• Dépenses de l'exercice 2025	262 418,79€
• Recettes de l'exercice 2025	228 160,65€
• Résultat réel de l'exercice 2025	- 34 258,14€
• Excédent antérieur reporté	64 902,91€
• Résultat de clôture de fonctionnement 2025	30 644,77€

⇒ Section d'Investissement :

• Dépenses de l'exercice 2025	5 394,10€
• Recettes de l'exercice 2025	6 355,07€
• Résultat réel d'investissement 2025	960,97€
• Excédent antérieur reporté	11 745,44€
• Reste à réaliser	- 2 000 €
• Résultat de clôture d'investissement 2025	10 706,41€

APPROUVE la sincérité des résultats de l'exercice 2025.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Centre Communal d'Action Sociale.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 16 juin 2026

Le Président



Gilles PRAYSSE

Conformément à l'article L.2121-13 du CGCT, les documents relatifs à cette délibération sont consultables en mairie aux heures habituelles d'ouverture. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale ou sur www.telerecours.fr



Centre Communal
d'Action Sociale
de Villiers-sur-Orge
6 rue Jean-Jaurès
91700 Villiers-sur-Orge
Tel. : 01 69 51 71 03
Fax : 01 69 51 71 27

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 23/06/2026

Reçu en préfecture le 23/06/2026

Publié le

ID : 091-269101242-20260616-DL_2026_07-BF



CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU 16 JUIN 2026
DELIBERATION N° 2026-07

**Objet : Compte Financier
Unique 2025**

Rapporteur :
Gilles FRAYSSE

Convocation :
Le 11 juin 2026

Pièce(s) jointe(s) :
Compte Financier Unique 2025

Nombre de membres en exercice	9
Présents	6
Représentés	2
Votants	8

Le Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, le 16 juin 2026 à 18h30, en Mairie, en salle du conseil, sous la présidence de Monsieur FRAYSSE, Président du CCAS.

Présents :

Monsieur FRAYSSE, Maire et Président, Mesdames, AMIRI, LAFAYE, PROVOTAL, VERRECCHIA, BASTOUL

Absents représentés :

Monsieur CLOUVEL représenté par Madame PROVOTAL ;
Madame SAURIAC représentée par Madame LAFAYE ;

Absent excusé :

Madame CADIOU

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles modifiée ;

VU la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire M57 précisant les modalités de vote par nature et chapitre ;

VU la délibération du Conseil d'administration n°02/2026 du 09/03/2026 concernant le vote du Budget Primitif 2026 ;

VU la délibération du Conseil d'administration n°06/2025 du 23/06/2025, portant affectation du résultat de l'exercice 2024 pour le budget CCAS ;

VU le rapport de présentation ;

CONSIDÉRANT la présentation faite des résultats par section qui peut être résumée ainsi :

⇒ Section de Fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice 2025 262 418,79€
- Recettes de l'exercice 2025 228 160,65€
- **Résultat réel de l'exercice 2025** - 34 258,14€
- Excédent antérieur reporté 64 902,91€
- **Résultat de clôture de fonctionnement 2025** 30 644,77€

⇒ Section d'Investissement :

- Dépenses de l'exercice 2025 5 394,10€
- Recettes de l'exercice 2025 6 355,07€
- **Résultat réel d'investissement 2025** 960,97€

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES VSO
Utilisateur : Utilisateur Technique CCAS VSO

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DL_2026_07
Objet :	Compte Financier Unique 2025
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-06-16 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	091-269101242-20260616-DL_2026_07-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 091-269101242-20260616-DL_2026_07-BF-1-1_0.xml	text/xml	850 o
Annexe (Délibération) Nom original : DL_2026_07_CFU_2025.pdf Nom métier : 70_DE-091-269101242-20260616-DL_2026_07-BF-1-1_1.pdf	application/pdf	4 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	23 juin 2026 à 17h29min26s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	23 juin 2026 à 17h29min33s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Fatima DOS SANTOS
En attente de transmission	23 juin 2026 à 17h29min44s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	23 juin 2026 à 17h29min46s	Transmis au MI
Acquittement reçu	23 juin 2026 à 17h30min02s	Reçu par le MI le 2026-06-23